



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Améliorer la prise en charge de l'insuffisance cardiaque :
les Trophées de l'Insuffisance cardiaque relèvent le défi !

L'insuffisance cardiaque toucherait 2,3% de la population française. Sa prise en charge constitue un enjeu majeur en raison des répercussions de la maladie sur les personnes concernées et le système de santé.

Le Conseil National Professionnel Cardiovasculaire (CNPCV) et ses organisations membres représentant les cardiologues, principaux acteurs du suivi et de la prise en charge des patients insuffisants cardiaques, souhaitent soutenir le développement d'initiatives portés par les professionnels de santé dans ce domaine. C'est pourquoi ils ont créé « Les Trophées de l'Insuffisance Cardiaque » dont la première édition démarre le 23 septembre 2022, sous le patronage de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Paris, le 23 septembre 2022 - Selon l'assurance maladie, l'insuffisance cardiaque toucherait 2,3 % de la population française adulte et 10 % des personnes de plus 70 ans, soit plus d'un million de personnes. Chaque année, plus de 160 000 personnes sont hospitalisées pour une insuffisance cardiaque et plus de 70 000 décès sont associés à cette pathologie dont la prise en charge constitue un enjeu majeur tant pour les personnes concernées que pour le système de santé.

Afin de soutenir le développement d'initiatives dans le domaine de l'insuffisance cardiaque, le CNPCV et les organisations qui le composent créent « Les Trophées de l'insuffisance cardiaque ».

Ce concours a pour vocation de faire de la prise en charge de l'insuffisance cardiaque un élément structurant du système de santé. Il est destiné à valoriser et à promouvoir les initiatives portées par les professionnels de santé français et à améliorer le suivi de l'insuffisance cardiaque en France et les prises en charge grâce à l'émergence de pratiques communes innovantes et au développement d'outils opérationnels diffusés à grande échelle.

Organisée sous le haut patronage de la C.N.A.M. par le CNPCV (Groupe Insuffisance Cardiaque & Cardiomyopathies - GICC, Société Française de Cardiologie - SFC, Collège National des Cardiologues Français - CNCF, Collège national des Cardiologues des Hôpitaux - CNCH, Syndicat National des Cardiologues - SNC), l'édition 2022 des Trophées de l'insuffisance cardiaque se déroulera du 23 septembre 2022 au 10 mars 2023.

Les trophées seront décernés dans les Sept catégories suivantes : santé publique, parcours de santé, innovations médicales et organisationnelles, numérique en santé, nouveaux métiers, formation des professionnels et relation patients & proches.

Ce concours constitue une opportunité pour les candidats de bénéficier d'une visibilité aux niveaux national et international en leur permettant de diffuser leurs solutions / outils auprès des professionnels afin que leur travail serve à tous les insuffisants cardiaques. Le règlement intérieur des Trophées de l'insuffisance cardiaque peut être consulté sur internet : <https://ethicare.wufoo.com/forms/trophees-outilic/>

Les professionnels de santé intéressés pourront déposer leur candidature sur une plateforme internet dédiée : <https://ethicare.wufoo.com/forms/trophees-outilic/>

Comme le souligne le Dr DAMY (GICC) : « Ces trophées vont permettre aux acteurs de terrain qui s'investissent au quotidien de parler de leur expérience et de leurs innovations. On sait qu'il y en a beaucoup ». Pour le Dr VILLACEQUE (SNC) : « C'est tout l'enjeu des Trophées : faire remonter l'intelligence du terrain pour le mettre au service du collectif. On sait que parmi toutes ces innovations, certaines pourraient être diffusées plus largement pour être utilisées par d'autres professionnels ».

Direction :

- GICC : Dr THIBAUT DAMY : 06 59 49 80 38
- CNPCV : Dr MARC VILLACEQUE : 06 82 43 36 83
- Cabinet Ethicare, organisateur et gestionnaire de l'événement : (contact@ethicare.fr)

En savoir plus sur le CNPCV

Le CNPCV est un organisme officiel représentant les spécialistes des maladies cardiovasculaires. Il regroupe à parité des médecins exerçant sur un mode salarié et un mode libéral. Les structures constituantes du CNPCV sont la Société Française de Cardiologie (SFC), le Collège National des Cardiologues des Hôpitaux (CNCH), le Syndicat National des Cardiologues (SNC) et le Collège National des Cardiologues Français (CNCF). Ses missions sont notamment : la formation médicale continue, l'évaluation des pratiques professionnelles et de la compétence, le développement professionnel continu, l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle, les procédures de recertification, l'analyse professionnelle des recommandations référentielles, la mise en œuvre de l'accréditation des médecins conformément aux dispositions légales et réglementaires qui régissent ce dispositif et tout autre sujet relatif à la qualité des pratiques.

En savoir plus sur le Groupe Insuffisance Cardiaque & Cardiomyopathies – GICC

Le Groupe Insuffisance Cardiaque et Cardiomyopathie (GICC) est un groupe de la Société Française de Cardiologie dédié à l'insuffisance cardiaque et aux cardiomyopathies. Les membres du GICC sont des professionnels de santé travaillant dans toute la France au service des patients insuffisants cardiaques et atteints de cardiomyopathies. Le GICC leur permet d'échanger leurs connaissances et compétences dans le cadre du soin, de la recherche et de l'enseignement.